

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01905

Numéro SIREN : 844 910 232

Nom ou dénomination : A4G PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2021 sous le numéro de dépôt 4212

A4G PROMOTION
Société Par Actions Simplifiée au capital de 500,00 €
Siège social : 560 Chemin de Charignin
01300 BELLEY
844 910 232 RCS BOURG-EN-BRESSE

DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 24 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Et le vingt-quatre octobre, à vingt heures,
Au siège social,

Monsieur Abdelkader GHILAS, agissant en qualité de président et d'associé unique de la société A4G PROMOTION, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'objet des présentes décisions est le suivant :

- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Après avoir entendu la lecture du rapport du président et examiné la situation de la société, telle qu'elle résulte des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuvés par décisions de l'associé unique en date du 30 juin 2020, lesquels font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'associé unique, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code du commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide du fait de la précédente décision, de ne pas nommer de liquidateur et de ne pas dissoudre la société.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Abdelkader GHILAS,
Président et associé unique

